



La dyslexie

La recension des écrits présente plusieurs courants de pensée au regard du trouble spécifique d'apprentissage de la lecture. Dans ce document, nous avons retenu la définition proposée par l'International Dyslexia Association.¹ Elle se lit comme suit :

La dyslexie est un trouble d'apprentissage spécifique qui est causé par un désordre neurologique. Elle se caractérise par des difficultés au chapitre de la reconnaissance de mots (exactitude et / ou fluidité), des difficultés orthographiques et de décodage. Ces difficultés sont le résultat d'un déficit d'une composante phonologique du langage fréquemment inattendu étant donné les habiletés cognitives et les méthodes d'enseignement appropriées appliquées en classe. Les conséquences secondaires peuvent inclure une difficulté de compréhension de lecture et une faiblesse au niveau de la richesse de vocabulaire et de certaines connaissances qui sont directement attribuables à un manque d'exposition à la lecture.

La dyslexie constitue une sous-catégorie des troubles d'apprentissage, et se caractérise par son aspect **spécifique et relativement inattendu**.

Selon l'Association canadienne des troubles d'apprentissage², la définition stipule que :

[...] les troubles d'apprentissage sont distincts de la déficience intellectuelle. [...] (ils) ne sont pas initialement attribuables à des problèmes d'audition ou de vision, à des facteurs socioéconomiques, à des différences culturelles ou linguistiques, à un manque de motivation ou à un enseignement inadéquat, bien que ces facteurs

¹ Annals of Dyslexia : An Interdisciplinary Journal of The International Dyslexia Association, Baltimore, Md., Orton Dyslexia Society, 2003.

² Association canadienne des troubles d'apprentissage (ACTA, 2002) : <http://www.idac-taac.ca/Defined/definednew-fr.asp>

puissent aggraver les défis auxquels font face les personnes ayant des troubles d'apprentissage.

En d'autres mots, si l'enfant présente des difficultés d'apprentissage du langage écrit et que nous avons écarté des causes possibles reliées à des problèmes d'ordre psychologique, de déficit intellectuel sévère ou de déficiences sensorielles importantes, il devient opportun de soulever l'hypothèse d'une dyslexie.

Selon l'Institut national de la santé et de la recherche médicale³, de 3 à 5 % de la population présente une dyslexie. La dyslexie ne disparaît pas avec l'âge, mais les effets peuvent s'atténuer grâce à des interventions en classe, faites par l'enseignant, reconnues efficaces par la recherche scientifique et grâce à un programme de rééducation spécifique prenant appui sur les données les plus probantes issues de la recherche (fondé sur des principes de fréquence et de temps).

SOUS-TYPES DE DYSLEXIE

Dyslexie phonologique

La *dyslexie phonologique* se caractérise par des difficultés importantes à lire des non-mots, alors que la lecture des mots, réguliers et irréguliers, est relativement préservée (Temple et Marshall, 1983 ; Campbell et Butterworth, 1985 ; Snowling et coll., 1986 ; Seymour et Bunce, 1994 ; Broom et Doctor, 1995a ; Temple, 1997)⁴. Elle se caractérise donc par des difficultés à effectuer les opérations reliées au traitement alphabétique, soit la capacité à effectuer les conversions graphophonémiques (du code écrit au code oral) et à faire la synthèse des unités phonologiques et syllabiques (selon Van Hout et Estienne (2001), environ 65% des cas). Des erreurs de lexicalisation et des erreurs entraînant la déformation phonologique des mots sont notées⁵.

³ Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Expertise collective (2007). *Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie. Bilan des données scientifiques*. Paris : Les éditions Inserm.

⁴ Berger, M-J. et Desrochers, Alain. *L'évaluation de la littératie*. Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, p.225.

⁵ Idem, p.225.

Dyslexie lexicale

La dyslexie lexicale se caractérise par des difficultés à effectuer les opérations liées au traitement orthographique. Les difficultés de l'apprenant se caractérisent par « une atteinte sélective de la lecture des mots irréguliers, alors que les capacités de lecture et d'écriture des pseudo-mots sont relativement préservées⁶ ». La précision et la rapidité de l'accès aux représentations orthographiques contenues dans le lexique sont particulièrement touchées. «Le statut de la dyslexie de surface est encore largement débattu dans la littérature scientifique puisque, d'une part, ce profil n'est pas manifeste lorsque la population dyslexique est comparée à celle de normolecteurs de même niveau de performance en lecture (Manis et coll., 1996 ; Stanovich, Siegel et Gottardo, 1997; Sprenger-Charolles et coll., 2000)⁷, et parce que, d'autre part, la nature du déficit cognitif qui y est associé n'est pas encore clarifiée (INSERM, 2007).⁸ »

Dyslexie mixte

La dyslexie mixte se caractérise par des difficultés à effectuer des opérations liées aux deux traitements, soit les traitements alphabétique et orthographique.⁹ Par conséquent, l'élève démontre des difficultés en ce qui a trait aux associations des phonèmes et des graphèmes en lecture, ainsi qu'en écriture, mais aussi en ce qui a trait à la forme orthographique des mots.



⁶ Idem, p.225.

⁷ Idem, p.226

⁸ Idem, p.126.

⁹ Lussier, F. et Flessas, J. *Neuropsychologie de l'enfant, troubles développementaux et de l'apprentissage*, Dunod, 2009, p. 216 et 217.